

## AGIR ENSEMBLE POUR SOIGNER MIEUX

Dans le prolongement de divers rapports sur les systèmes d'information de santé rédigés par de nombreux corps de contrôle de l'Etat, la création de l'Agence des Systèmes d'Informations Partagés de Santé (ASIP) a été décidée. La feuille de route de cette nouvelle instance a été présentée le 9 avril 2009 par Madame la ministre de la santé et des sports.

Invité à s'exprimer sur le sujet, LESISS a choisi un thème qui donne la tonalité des enjeux que l'ASIP aura à relever : « **Ensemble, faisons de la France un leader mondial de la e-santé** ». A ce sujet, le représentant des industries spécialisées mesure depuis quelques mois une rupture positive des relations avec la gouvernance des TIC de santé. Le renouvellement des équipes de direction donne incontestablement à la concertation, appelée de longue date de ses vœux, désormais une réelle concrétude.

Pour autant, de nombreux défis sont encore à relever, au nombre desquels :

- ⊕ Le **décloisonnement des acteurs** : le partage d'information nécessite d'abattre les cloisons qui séparent les médecins de ville entre eux, les médecins avec les autres professions de santé libérales, les libéraux avec les hospitaliers, la santé avec le médico-social. Ce décloisonnement doit par surcroît impérativement s'exercer entre les nombreux services de l'Etat en charge des technologies d'information de santé ;
- ⊕ Le **partage des données de santé** suppose une convergence vers des standards et normes internationaux, tant sur en matière de transport des informations électroniques que sur le volet sémantique, qui permettront une meilleure fluidité des échanges ;
- ⊕ La **sécurité, la confidentialité** et le droit des patients sont essentiels à un espace de confiance adapté pour les praticiens et les bénéficiaires du système de santé ; une définition claire de la politique à mener et des outils à déployer est désormais attendue. Le retard de deux ans pris par la validation de l'encadrement réglementaire devra être rapidement comblé ;
- ⊕ L'**évaluation et le modèle économique** des produits et prestations délivrés avec l'appui des technologies de santé, dont l'élaboration évitera d'autant mieux l'écueil d'une approche technocratique qu'elle se fera en concertation avec les acteurs économiques ;
- ⊕ Enfin, la **télésanté**, dont la **téléradiologie** compte aujourd'hui au nombre des projets désormais opérationnels, doit pouvoir se déployer pour pallier la pénurie de spécialistes et pour lutter contre les disparités territoriales. LESISS publiera à cet égard un **Livre blanc** le 15 avril prochain.

Sur ces sujets LESISS, membre de la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC), soutient pleinement son « Plan de conquête » auquel il aura largement apporté son expertise. Pour mémoire ce plan vise entre autres à faire de la France un leader mondial de l'e-santé.

A l'heure où de très grands groupes internationaux font alliance dans le domaine des technologies de santé et pour l'aide à la personne, la France, cinquième puissance mondiale ne peut manquer ce rendez-vous, au risque de voir son retard s'aggraver dans le concert mondial.

Dans un contexte de crise sévère du système de santé dans notre pays, les objectifs stratégiques visés par l'ASIP sont essentiels pour apporter une réponse équitable aux besoins de tous nos concitoyens. Les technologies de communication doivent être déployées, non comme une fin mais comme un moyen d'apporter une réponse pérenne au maintien du niveau de bien-vivre. Elles nécessitent toutefois quelques pré-requis fondamentaux :

- ✦ une **volonté politique forte** que traduit, même si elle doit se désormais se concrétiser, l'annonce solennelle faite en Conseil des ministres par Madame la ministre de la santé le 5 novembre dernier au sujet de la télésanté. Ce volontarisme a été renforcé par le Président de la République le 9 janvier à Strasbourg, concluant : « La télémédecine ? Mais c'est l'avenir ! » ;
- ✦ une **mobilisation des industriels**, aujourd'hui incontestablement à l'œuvre, que traduit leur engagement dans les projets institutionnels ou en relation avec la demande du marché. Cette mobilisation doit néanmoins, d'autant plus dans un contexte de difficultés mondiales, se traduire par une concrétisation rapide des annonces institutionnelles ;
- ✦ des **collectivités territoriales** impliquées : régions, départements, communautés urbaines, qui doivent prendre la mesure de l'importance des technologies de santé au service du bien-vivre de leurs administrés. Cette prise de conscience est d'autant plus essentielle que de la réponse apportée dépendra l'efficacité de leur lutte contre la désertification médicale, et pour l'attractivité de leur territoire ;
- ✦ enfin, une **implication des bénéficiaires**, qu'ils soient professionnels de la santé et de l'aide à la personne ou patient, indispensable pour une prise en compte de leurs besoins et aspirations, en concertation avec les décideurs politiques et les acteurs économiques.

Au final, la réponse aux défis que notre pays doit relever dans le domaine du maintien, voire de l'amélioration de son système de santé passe par un déploiement massif de technologies au service des citoyens.

La plupart des grands pays industrialisés ont un programme en ce sens, et la France ne peut s'exonérer des efforts à produire pour ne pas perdre davantage pied dans le concert international.

**Conjuguer la réponse aux besoins de bien-vivre de nos concitoyens et d'attractivité territoriale pour nos régions avec une économie numérique exportatrice est à notre portée.**

L'ASIP aura un rôle essentiel à jouer à cet égard, et ses responsables peuvent compter sur les industriels spécialisés pour œuvrer à ses côtés. Ensemble, faisons de la France un leader mondial de la e-santé, et agissons pour mieux soigner !